

Mars
2019

LF news

Le journal des locataires de la SA Le Foyer / n°15

Le Foyer investit dans la rénovation de son patrimoine



La SA Le Foyer gère aujourd'hui plus de 6000 logements sur la région Nouvelle Aquitaine, dont plus de 4800 sur la Charente. Si elle poursuit ses efforts de construction, elle n'en n'oublie pas pour autant la qualité de vie de ses locataires actuels. Dans les années à venir, la SA LE FOYER investira 25 millions d'euros dans la réhabilitation de son parc immobilier pour qu'il reste confortable, attractif et économe.

Une réhabilitation, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de travaux d'amélioration sur un immeuble et ses logements.

Elle se déroule en 3 étapes :

- **La programmation** (définition du patrimoine concerné, diagnostic du bâtiment et des logements, questionnaire envoyé aux locataires)
- **La conception** (études approfondies durant 6 à 8 mois)
- **La réalisation** (chantier d'une durée de 12 à 18 mois)

Elle s'articule selon 3 axes forts :

- **La performance énergétique** (isolation, équipements économes en énergie,...)
- **Le confort du logement** (rénovation des salles de bain, cuisines,...)
- **La résidentialisation** (sécurisation et accessibilité de l'immeuble, réfection des espaces communs,...)

Des travaux en site occupé

C'est la grande particularité des chantiers de réhabilitation.

Les locataires sont chez eux et les travaux peuvent engendrer des nuisances. « *Entre les interventions de l'électricien, du plombier, du plaquiste, du peintre, un locataire peut voir son logement en chantier pendant plusieurs jours* », souligne Hubert Helouis, Chargé de réhabilitation au Foyer. « *Les entreprises s'adaptent à eux et à leurs disponibilités. C'est parfois difficile, mais lorsque c'est fini, les locataires constatent les améliorations et expriment leur satisfaction.* » Tout au long de la réhabilitation, le chargé de réhabilitation et les entreprises sont à l'écoute des locataires et communiquent avec eux pour assurer leur confort avant, pendant et après les travaux.



La réhabilitation des Bâtiment A et B de La Foucaudie à Nersac s'achève

Démarrés en février 2018, les travaux d'amélioration de ces 37 logements seront terminés avant le printemps.

Les réhabilitations en cours

- JARNAC
Bois Doucet
48 logements
- GOND-PONTOUVRE
Le Treuil
92 logements

Les réhabilitations à venir

- ANGOULEME, Maintenon
- CHATEAUNEUF, Champ de Fontauray
- GOND-PONTOUVRE, Ferdinand Buisson
- ANGOULEME, Larréguy
- D'autres programmes sont en cours d'études.

Le Foyer

Groupe ActionLogement

VOS REPRÉSENTANTS ÉLUS



Le 12 décembre 2018 les locataires de la SA Le Foyer ont élu leurs représentants via un vote par correspondance.

Le dépouillement s'est déroulé au siège de la Société Le Foyer, sous la responsabilité de Jean-Luc LEYDIER-DELAVALLE, Président du Conseil de Surveillance, et en présence d'un membre des associations candidates. La liste électorale comportait **5 396 électeurs et 982 se sont exprimés.**

Vos représentants :

- C.N.L (441 voix - 1 siège)
Mme Anne-Marie ROCHE MAINDRON
- Liste D.A.L (235 voix - 1 siège)
Mr Jean-Philippe LOUSTEAUD TEILLOUT
- Liste C.L.C.V. (187 voix - 1 siège)
Mme Lucette DELAGE

Elus pour 4 ans, ces 3 représentants sont devenus membres à part entière du Conseil de Surveillance de la SA Le Foyer. Ils défendent les intérêts des locataires, rencontrent les équipes du Foyer plusieurs fois par an pour travailler sur des sujets importants tels que la qualité des logements, les travaux, l'entretien des parties communes, la maîtrise des charges, etc. **Ils se font le relais de vos questions, remarques ou vos attentes pour faire progresser le service que le Foyer offre à ses locataires.**

PRÉVENTION INCENDIE

DAAF : UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ À ENTREtenir



Le Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée ou DAAF est installé par la SA Le Foyer, son entretien est sous votre responsabilité.

Ce dispositif de sécurité détecte les émanations anormales de fumée et vous avertit en cas de début d'incendie, il est donc important de **veiller à son bon fonctionnement.** S'il tombe en panne sans que vous ne vous en rendiez compte ou si des poussières retardent la détection d'un incendie, les conséquences pourraient être désastreuses.

La vérification et le nettoyage mensuels du DAAF est une obligation de l'occupant du logement. Pour votre sécurité, nous vous invitons à suivre les recommandations suivantes.

TESTER - 1 fois par mois

Appuyez sur le bouton « TEST »
Si le signal d'alarme ne se déclenche pas, contactez le service technique de la SA Le Foyer au 05.16.42.36.30.

NETTOYER - 1 fois par mois

Retirez la poussière et la saleté à l'aide d'un chiffon et d'un aspirateur.

EN CAS D'ALERTE INTEMPESTIVE

Toutes les alertes doivent être prises au sérieux. En cas d'alarme, vous devez contrôler chaque pièce de votre habitation. Il arrive parfois que le détecteur se déclenche suite à une fausse alerte, par exemple avec une fumée de cuisine. Vous avez la possibilité de désactiver l'alarme durant 10 minutes en pressant de façon prolongée le bouton Test. Cela vous laissera le temps d'aérer la pièce. Le produit reviendra en fonctionnement normal après ce laps de temps. **N'essayez pas de retirer le détecteur du plafond.**

EN CAS DE FONCTIONNEMENT ANORMAL

Exemple : si le détecteur émet une série de « Bips » toutes les minutes. Contactez le service technique de la SA Le Foyer au 05.16.42.36.30.

TREMPLIN MUSIC'AL

ARTISTES AMATEURS, TENTEZ VOTRE CHANCE !



Action Logement et ses filiales immobilières lancent la 2ème édition du Tremplin Music'AL, parrainée par Gaëtan Roussel, leader du groupe Louise Attaque.

Pour participer, vous avez **jusqu'au 14 mars** pour poster la vidéo de votre composition originale sur www.tremplin-musical.com. Après un vote du grand public, un jury de professionnels désignera un lauréat qui se verra offrir l'enregistrement studio de son titre et la réalisation d'un clip vidéo.

La gagnante de l'édition 2018, Visage Pâle, a réalisé une ascension remarquable : découvrez son parcours sur la page Facebook du Tremplin Music'AL.

